



Carte 4 : DRAGUE à Praire / Palourde / Vernis

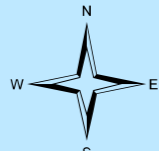
Système de gestion des pêches maritimes dans les eaux territoriales au large de la région Bretagne

Réglementation en vigueur en décembre 2013 / En cas de litige, seul le texte réglementaire fait foi

0 10 20 40 Miles

Projection Mercator / Système de coordonnées : WGS84

Sources : CRPMEM ; SHOM / Conception et réalisation : Terra Maris
Les produits dérivés maritimes proposés issus des fichiers des cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime. Ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du SHOM.



Limites administratives

- Frontière nationale
- Limite régionale
- Limite des 12 milles

Zone à accès interdit

- Cantonnement
- Câble sous-marin
- Chenal d'accès au port
- Zone de repeuplement (Arrêté 2012-4107)

Zones à accès restreint

- DELIB. 2013-098 « Praires-SM-2013-A » du 11/06/2013
Licence spéciale pour la pêche des praires
- DELIB. 2013-060 « Praires-Côtes d'Armor-2013/2014-A » du 11/06/2013
Licence spéciale pour la pêche des praires
- DELIB. « Mollusque et Bivalves -BR/CM-2011-A » du 10/06/2011
Licence spéciale pour la pêche des mollusques bivalves à la drague
- DELIB. 2013-087 « Palourdes Drague – Banc de Sarzeau -AY/VA-2013-A » du 11/06/13
Licence spéciale pour la pêche à la palourde à la drague
- DELIB. « Praires Kerpenhir Drague –AY/VA-2010-A » du 02/04/2010
Licence spéciale pour la pêche des praires à la drague
- DELIB. Mesnard Castilly -AY/VA- 2012-A » du 27/04/2012
Licence spéciale pour la pêche de la palourde et de la coque à la drague
- DELIB. « Vernis – Palourdes roses - Praires Drague (excepté praires Kerpenhir) -AY/VA-2010-A » du 02/04/2010
Licence spéciale pour la pêche à la drague des Vernis - Palourdes roses - Praires

